

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

La BIAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017.

(En dinars)

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2017	TROISIEME TRIMESTRE 2016	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2017 AU 30/09/2017	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2016 AU 30/09/2016	31/12/2016
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	250 946 524,692	199 098 640,986	701 001 590,423	582 918 979,972	813 885 442,279
* Intérêts	165 006 537,339	128 524 825,220	447 226 328,750	367 189 560,066	513 580 618,692
* Commissions en produits	41 243 614,014	35 554 333,949	122 056 389,063	105 778 795,508	152 171 369,241
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	44 696 373,339	35 019 481,817	131 718 872,610	109 950 624,398	148 133 454,346
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	72 845 095,572	57 365 791,159	194 439 260,430	162 844 145,731	220 249 162,957
* Intérêts encourus	71 974 531,209	56 711 935,166	192 908 622,226	161 636 671,685	218 627 093,503
* Commissions encourues	870 564,363	653 855,993	1 530 638,204	1 207 474,046	1 622 069,454
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	178 101 429,120	141 732 849,827	506 562 329,993	420 074 834,241	593 636 279,322
4- Autres produits d'exploitation	2 787 291,978	1 847 112,671	7 434 073,917	5 762 490,476	7 998 353,386
5- Charges opératoires, dont:	81 300 360,078	70 706 899,824	239 599 315,427	209 388 055,477	297 018 466,115
* Frais de personnel	54 139 713,691	46 608 731,975	158 549 358,837	138 228 783,322	196 914 316,887
* charges générales d'exploitation	18 368 122,622	16 054 466,962	56 089 591,968	48 801 055,659	70 387 660,356
6- Structure du portefeuille :	-	-	1 722 306 084,595	1 564 249 103,510	1 770 343 922,477
* Portefeuille-titres commercial	-	-	1 265 669 382,249	1 177 832 335,913	1 336 485 977,183
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	456 636 702,346	386 416 767,597	433 857 945,294
7- Encours des crédits nets	-	-	8 487 753 423,015	7 121 869 175,003	7 678 464 336,118
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	9 529 067 247,650	8 687 391 294,788	9 078 305 229,114
* Dépôts à vue	-	-	4 806 171 807,371	4 353 979 454,228	4 517 821 148,622
* Dépôts d'épargne	-	-	2 335 962 909,961	2 108 326 484,453	2 179 243 028,005
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	258 071 549,955	187 992 606,683	183 144 801,243
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	191 044 808,192	119 951 909,986	115 055 401,795
* Ressources spéciales	-	-	67 026 741,763	68 040 696,697	68 089 399,448
10- Capitaux propres	-	-	826 031 686,941	703 481 956,573	825 750 197,757

FAITS SAILLANTS DES NEUF PREMIERS MOIS 2017

La BIAT a clôturé les neuf premiers mois 2017 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 506,6MD, en accroissement de 20,6% par rapport à fin septembre 2016. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- ⇒ Une marge en intérêts de 254,3MD, en augmentation de 23,7% ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 120,5MD, en progression de 15,3% ;
- ⇒ Des autres revenus de 131,7MD, en augmentation de 19,8%.

⇒ **Des charges opératoires de 239,6MD, marquant une évolution de 14,4% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 9 529,1 MD, enregistrant un accroissement de 9,7% tiré par les dépôts d'épargne (+10,8%) et les dépôts à vue (+10,4%) ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 8 487,8MD, en progression de 19,2%.**

NB : Il est à préciser que ces indicateurs ne tiennent pas compte de la contribution au fonds de garantie des dépôts, prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 du 1^{er} février 2017.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE

DE LA BIAT AU 30/09/2017

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES :

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative aux neuf premiers mois de l'année 2017.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2017 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2017 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2017 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2017 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-09-2017.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant aux neuf premiers mois de l'année 2017. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2017 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2017. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2017.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2017, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2016 que celles relatives à l'année 2017.

Les données relatives à l'année 2016 sont conformes à celles publiées en 2016 dans le cadre des indicateurs trimestriels des neuf premiers mois de 2016.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre des neuf premiers mois de l'année 2017 à 701 001 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 194 439 mD au titre des neuf premiers mois de l'année 2017.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2016 et au 30/09/2017 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2016 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 24/05/2017.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2016 et des neuf premiers mois de l'année 2017 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.